

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2015

L'An Deux Mille quinze, le 22 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, SISTAC Patricia et Mrs ARAUJO Éric, BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, MAZIERES Claude

Pouvoirs : Mr FORMOSA Mathieu a donné pouvoir à Mme COULOMB Stéphanie
Mme HONNONS Valérie a donné pouvoir à Mme SISTAC Patricia

Secrétaire de séance : Patricia SISTAC a été nommée secrétaire de séance

1 – Délibération sur la fusion ou non du SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau et le SIC de CAUJAC-GRAZAC-ESPERCE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal). Ce projet prévoit des intercommunalités renforcées et propose de rationaliser les Syndicats Intercommunaux Mixtes en privilégiant les fusions.

D'après ce projet de SDCI, cette fusion entre le SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau » et le SIC de Caujac-Grazac-Esperce permettrait une rationalisation et une harmonisation de l'exercice des compétences « scolaires », périscolaire et restauration scolaire sur le périmètre de la Communauté des Communes. Une concentration des moyens au sein d'une même structure qui sera de nature à faciliter une éventuelle mutualisation de moyens avec la Communauté des Communes élargies.

Après discussion, le conseil municipal s'oppose à la fusion entre Le SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau » et du SIC de Caujac-Grazac-Esperce pour les raisons suivantes :

- Crainte de fermetures de classes
- Inquiétude pour une diminution du personnel
- Mise en danger de la proximité des transports scolaires
- Dévalorisation de nos investissements (2009 : Construction de l'école maternelle neuve à Mauressac ; 2014 : réfection de la cour à Lagrâce-Dieu ; 2015 : ouverture d'une salle de restauration et classe à Puydaniel) par rapport aux importants investissements de nouvelles écoles du SIC.

2 – Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 22 septembre concernant la mutualisation de matériel au sein de la communauté des communes de la Vallée de l'Ariège et notamment la mise à disposition d'un broyeur à branches.

Il rappelle que cette mutualisation permet la réduction des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des effectifs des collectivités publiques tout en permettant l'amélioration et le développement de la qualité des services apportés aux usagers et administrés du territoire.

Considérant que la Communauté des Communes de la Vallée de l'Ariège ainsi que les communes membres ont besoin de matériel notamment un tracteur-pelleteuse pour l'exercice de leurs compétences respectives et afin d'optimiser l'utilisation par mutualisation, la communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège a acquis cet équipement et souhaite mettre à disposition des communes, par le biais d'une convention .

Après examen de la convention, le conseil municipal approuve le projet de convention,

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Nathalie, la secrétaire concernant une augmentation d'heures et une répartition différente des jours de présence. En effet, la surcharge de travail augmente de jour en jour. De plus, Nathalie étant un agent intercommunal, ce changement se ferait en collaboration avec le conseil municipal de Lagrâce-Dieu. Dans un premier temps, ces nouveaux horaires seraient un essai. Cette question est reportée au prochain conseil municipal.
- Lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé la révision du devis concernant le portail et garde corps de l'aire de jeux. Après discussion, le conseil approuve le devis de l'Atelier du Ferronnier d'un montant de 3573,60 € TTC et demande une subvention au Conseil Départemental.
- Il est demandé par Mme SISTAC et Mr MAZIERES de faire un bilan sur les deux années passées depuis les élections municipales.

Séance levée à 22h00